

Idée Eau



Journal des rivières
du Croult et du Petit Rosne
n°38 - Octobre 2012

POLLUTION DE L'EAU Les industriels sont ils vraiment coupables ?

Espaces verts : une fauche sélective en faveur de la biodiversité
Commission Locale de l'Eau : une CLE pour l'avenir ?



Guy MESSAGER,
Président du S.I.A.H.
Croult et Petit Rosne,
Maire de Louvres

ÉDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Lorsque l'on évoque la pollution des cours d'eau, les industriels sont souvent pointés du doigt par tout un chacun. La réalité n'est bien sûr, pas si simple. Parfois, en effet, quelques entrepreneurs font preuve d'une déconcertante irresponsabilité en matière de dégradation de l'environnement. Mais gardons-nous de généraliser ce constat à l'ensemble du tissu industriel. Les industriels dans leur grande majorité, quelle que soit leur taille, sont loin d'avoir éludé la question de leur responsabilité environnementale. Ce 38^{ème} numéro d'Idée Eau, tente de clarifier cette question et apporte un ensemble d'éléments encourageants comme vous pourrez le constater à la découverte de ce dossier. Je vous souhaite une bonne lecture.

Le SIAH Croult et Petit Rosne (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un regroupement de 33 communes et 1 Communauté d'Agglomération dont les principales missions sont la lutte contre la pollution des eaux superficielles et la lutte contre les inondations. Depuis l'année 2000, le SIAH est certifié ISO 14001, pour la restauration durable de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne, pour la réduction des risques d'inondations, pour une politique forte d'information et de sensibilisation sur le développement durable et pour une adaptation permanente aux exigences juridiques.



Pour en savoir plus sur le SIAH, consultez le site internet :
○○ www.siah-croult.org

Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France
Directeur de la publication : Guy MESSAGER ● **Rédacteur en chef** : Eric CHANAL
Rédacteurs : Marie-Emmanuelle Hésol ● François Quadri
Téléphone : 01 30 11 15 15 ● **Télécopie** : 01 30 11 16 89
E-mail : info@siah-croult.org
Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. ● 114 000 exemplaires ● Imprimerie Champagnac ISSN 1635-4788
Conception graphique et mise en page : e.maginère - www.emaginerer.fr
Photos : D.R. - Shutterstock - Fotolia

SOMMAIRE

● Actualités 3



- Cure d'été pour les canalisations
- Fauche sélective pour la biodiversité
- Une CLE pour l'avenir de l'eau
- Travaux

● Dossier 8

Pollution de l'eau : les industriels sont-ils coupables ?

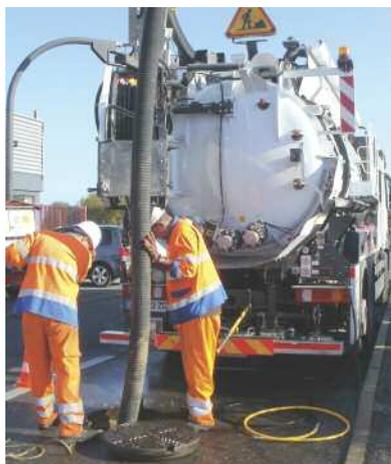


● Zoom sur... 16

Le SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte. En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous pouvez composer le : 01 39 86 06 07 et laisser un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées. Le répondeur automatique alertera immédiatement l'agent d'astreinte qui vous rappellera et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.

ACTUALITÉS



CURE D'ÉTÉ POUR LES CANALISATIONS

En juin 2012, ont débuté des campagnes de curage sur plusieurs communes notamment Mareil, Bouqueval et Villeron. Il s'agit de l'entretien des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces actions de curage ponctuelles permettent d'allonger la durée de vie des réseaux en prévenant d'éventuels risques de fuite. Ces réseaux enterrés ont une grande importance pour l'environnement puisqu'elles permettent aux eaux usées d'être évacuées vers la station de dépollution de Bonneuil-en-France et aux eaux pluviales de suivre leur cours jusqu'à la rivière du Croult ou du Petit Rosne. ●

UNE FAUCHE SÉLECTIVE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine hydraulique du SIAH du Croult et du Petit Rosne, qui se compose, entre autres, de ces deux rivières et d'une trentaine de bassins de retenue d'eaux pluviales, nécessite un entretien régulier. La gestion des ouvrages hydrauliques n'a pas toujours été appréhendée de la même façon. La vocation première du SIAH qui est de lutter contre les inondations, s'est tout d'abord manifestée par la nécessité de construire des bassins de retenue dans une logique prioritairement hydraulique. Depuis plusieurs années, la valorisation des aspects écologiques est mise en avant. Conjuguer le rôle sécuritaire des bassins avec les aspects environnementaux implique un savoir-faire et une maîtrise des contraintes liées à la stabilité des berges, à la diversité biologique et à l'intérêt paysager. Il va sans dire que certaines pratiques néfastes telles que l'utilisation de pesticides sont à bannir en raison des impacts négatifs sur le milieu aquatique et l'environnement en général. De même, le fait de tondre à blanc des espaces naturels est une pratique qui nuit considérablement, entre autres, au développement de la biodiversité et accélère l'érosion des berges.



Le fauchage sélectif est une méthode qui consiste à sélectionner, lors de la coupe, certaines plantes de manière à favoriser d'une part, la présence d'une diversité végétale pour en exploiter leurs vertus dépolluantes (roseau, carex, typha, iris ou encore le saule) et d'autre part à privilégier la richesse et l'équilibre écologique du milieu. Ainsi, les plantes volontairement épargnées par la fauche garantissent un environnement propice à la biodiversité et offrent une multitude d'habitats à la faune (batraciens, poissons, insectes et micro-organismes). ●

↑ *Bassin des 3 Fontaines à Gonesse. Le fauchage intégral d'une telle surface ruinerait l'équilibre écologique du site.*

C'est porté par cette dynamique de protection de l'environnement et de pérennisation des ouvrages et cours d'eaux que le SIAH est entré dans un ère de gestion écologique et raisonnée de son patrimoine hydraulique. Dans ce cadre, plusieurs techniques sont utilisées conjointement pour assurer l'entretien de ces sites. En fonction des caractéristiques écologiques des bassins, on envisagera la fauche sélective, tardive ou intégrale*. Cet été, la fauche sélective a été employée sur une dizaine de bassins.

➤ **Le fauchage sélectif s'effectue sur des pelouses et prairies existantes, le fauchage tardif se fait après la floraison des plantes et le fauchage intégral est préconisé dans des secteurs comportant des équipements hydrauliques ou des ouvrages maçonnés (chambre de décantation, avaloirs, postes de télégestion).*

Une CLE pour l'avenir de l'eau :

En septembre 2011, les élections de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont eu lieu au siège du SIAH Croult et Petit Rosne. La CLE est l'organe représentatif du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Croult - Enghien - Vieille Mer », conséquence de la mise en application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Elle est un véritable parlement local de l'eau qui permettra concertations et prises de décisions en fédérant l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités territoriales, usagers, représentants de l'état). Son objectif est de rendre possible le retour au bon état écologique des masses d'eau présentes sur son territoire d'action.



↑
De gauche à droite :
Philippe MONGES,
délégué à
l'assainissement pour la
Communauté
d'agglomération Plaine
Commune,
Guy MESSAGER,
Président du SIAH Croult
et Petit Rosne,
Henri d'ABZAC, sous-
préfet de Sarcelles,
Josiane BERNARD,
Vice-présidente chargée
de l'environnement au
Conseil Général de la
Seine-Saint-Denis et
Jean-Claude NOYER,
Président du SIARE.

Une volonté nationale

L'intégralité du territoire Français, y compris les départements d'outre-mer, est divisée en 12 grands bassins hydrographiques : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Guadeloupe, Guyane, Loire-Bretagne, Martinique, Mayotte, Réunion, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et le bassin Seine-Normandie. Chaque bassin fait l'objet d'un découpage homogène de ses masses d'eau et fait l'objet d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). L'objectif de ces SDAGE est de définir un plan d'action qui réponde à la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau. Un Programme de Mesures (PDM) a été défini en fonction des particularités hydrographiques et hydrogéologiques de chaque région ; il identifie les actions techniques, financières et organisationnelles que doivent réaliser les différents partenaires de l'eau pour mener à bien le retour au bon état écologique des masses d'eau.

Un découpage hydrographique

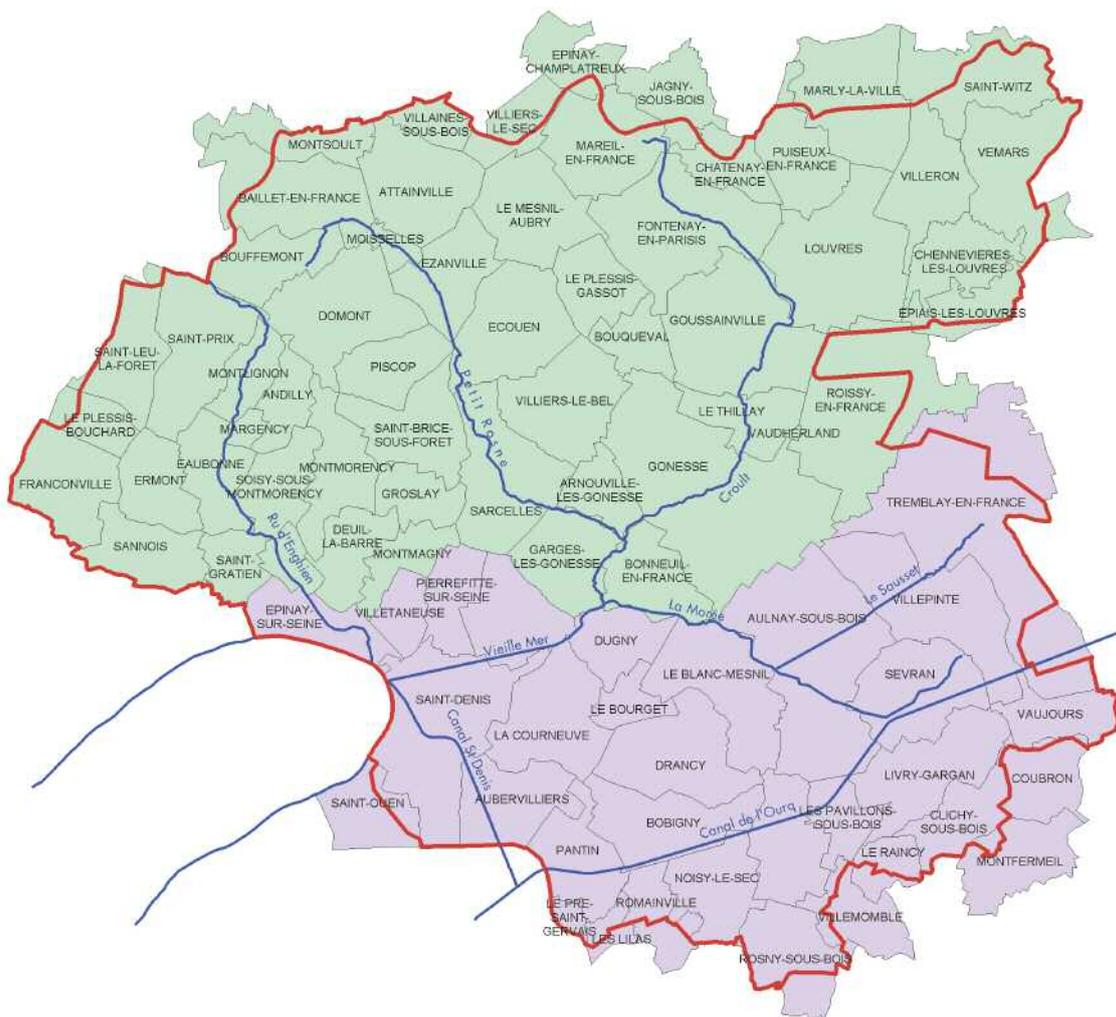
Les 12 grands bassins hydrographiques se divisent en plusieurs sous bassins versants définis par leurs masses d'eau respectives. Chacun de ces sous bassins versants est appelé à faire l'objet d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale du

SDAGE qui permet de coordonner les actions des différents acteurs de l'eau (Etat, collectivités territoriales associations et usagers). La région Ile-de-France est incluse au sein du bassin versant Seine-Normandie. Le SDAGE Seine-Normandie définit les grandes orientations pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur 8 régions, soit 25 départements qui regroupent 9 000 communes.

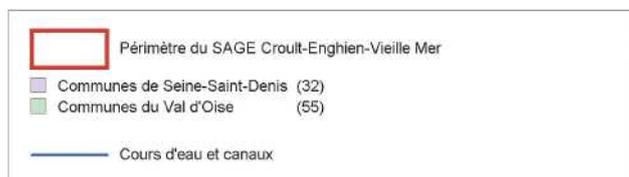
Le SAGE Croult – Enghien – Vieille Mer

Le SIAH Croult et Petit Rosne, le Conseil Général de la Seine-Saint Denis (à travers le Direction de l'Eau et de l'Assainissement DEA93) et le SIARE (Syndicat Intercommunale d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains) se sont engagés à la réalisation du SAGE Croult – Enghien – Vieille Mer.

Trois phases sont nécessaires pour l'élaboration de ce SAGE : la définition du périmètre d'action et les enjeux propres à ce périmètre, ensuite, la conception du plan d'actions et enfin la mise en place et la réalisation des actions. Le SAGE impose la constitution d'une Commission Locale de l'Eau, plus communément nommée la CLE. C'est l'instance décisionnelle du SAGE. C'est une sorte de parlement local de l'eau qui réunit les usagers, les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.



← Le territoire du SAGE dans le détail



Données : BD Carthage, IGN, DRIEE-JF

Un organe décisionnel

Les élections du 29 septembre ont permis d'élire l'ensemble des représentants de la CLE. Guy Messager, Maire de Louvres, a été élu à l'unanimité Président de la CLE. Josiane Bernard, Vice-Présidente chargée de l'environnement au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Jean-Claude Noyer, Président du SIARE et Philippe Monges, délégué à l'assainissement pour la Communauté d'Agglomération Plaine Commune (93) ont, quant à eux, été élus Vice-Présidents. Ces derniers dirigeront chacun une des trois commissions thématiques : aménagement durable du territoire, qualité de l'eau et milieu naturel. La CLE permettra de définir, d'ici 5 ans, les lignes directrices nécessaires au retour au bon état écologique des masses d'eau.

Un objectif ambitieux

Le territoire en question, situé au Nord-Est de l'agglomération parisienne, s'étend sur 446 km² et compte 87 communes réparties sur la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise. L'objectif est la mise en place d'une politique de l'eau cohérente à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent transcendant les limites administratives. Les principales orientations sont : la diminution des pollutions, la protection des captages d'alimentation en eau potable et la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides. Depuis janvier 2012, Juliette Delmas a pris ses fonctions en tant qu'animatrice du SAGE (voir notre interview en page 16). Elle est le lien indispensable qui permettra aux différents acteurs de la CLE d'établir une concertation sur les actions à mener. ●

Rapport d'activité 2011

Le rapport d'activité 2011 du SIAH Croult et Petit Rosne a été publié au mois de septembre 2012. Une version numérique est disponible sur le site web : www.siah-croult.org. ●



« Les Journées de l'Eau 2012 »

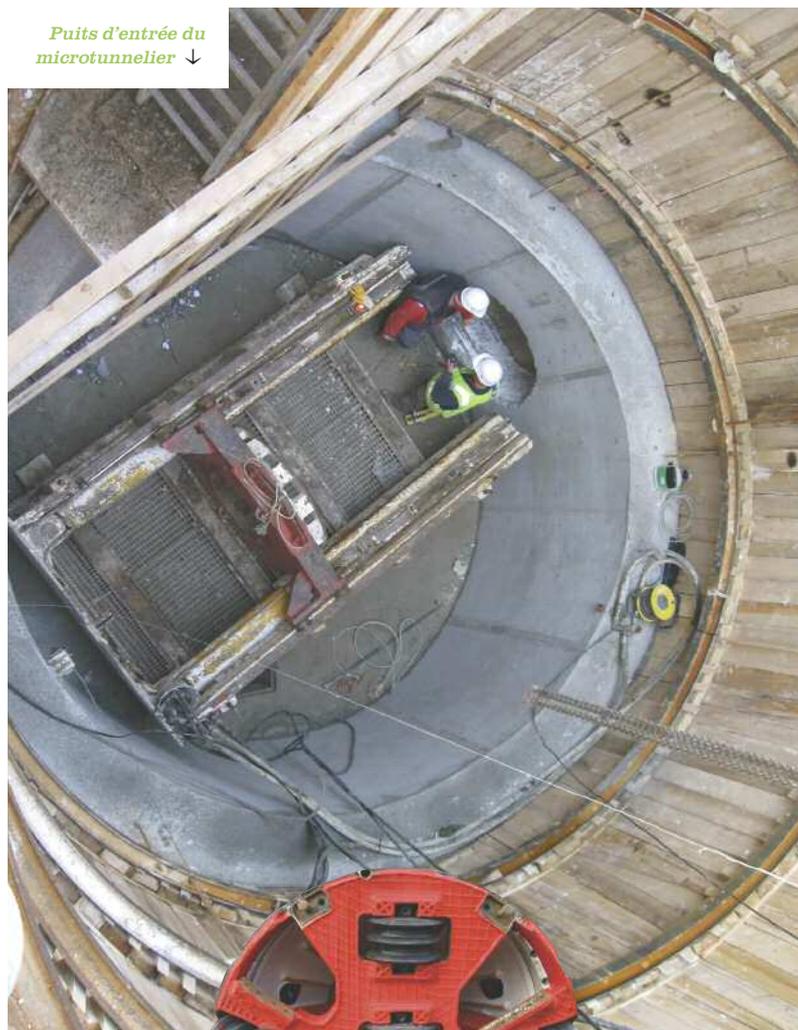
Cet événement qui marque de façon bisannuelle la vie du SIAH a eu lieu les 10 et 11 mai. Ces deux journées à caractère pédagogique et ludique ont pour objectif de sensibiliser les plus jeunes aux problématiques de l'eau dans notre région et au développement durable. C'était également l'occasion de découvrir les différents métiers liés à l'eau et à l'environnement. Malgré une seconde journée pluvieuse, l'ensemble de la manifestation a eu lieu dans de bonnes conditions, et ce pour le plus grand plaisir de tous. ●



Réhabilitation des réseaux communaux et intercommunaux sur 3 communes : Le Thillay, Vaud'herland et Roissy-en-France.

Dans le précédent numéro d'Idée Eau, nous vous informions du début d'un long chantier sur trois communes : Roissy-en-France, Vaud'herland et Le Thillay. Ce chantier de plusieurs mois a pour objectif le redimensionnement et la réhabilitation des canalisations en aval et permettra ainsi au SIAH d'assurer son rôle de transport des eaux usées, dans un secteur en pleine expansion économique. Début juillet, la découverte des restes d'anciennes carrières de calcaire a retardé le chantier de micro-tunnelier. C'est à la mi-octobre que les travaux se sont achevés. ●

Puits d'entrée du microtunnelier ↓



↑ Tête de forage

Domont - Bassin des « Marais » au cœur du parc des Coquelicots :

La construction d'un bassin de retenue a été entreprise en juin 2012. Il s'agit d'un ouvrage situé dans le parc des Coquelicots à proximité de la voie de chemin de fer. La capacité de rétention d'eaux pluviales de cet ouvrage est de 5 500 m³. Des aménagements paysagers et piétonniers permettent aux promeneurs de cheminer autour de ce bassin en toute sécurité. Les travaux se sont achevés le 20 août 2012. ●



Roissy-en-France

Le 3 septembre 2012, la création d'un réseau d'eaux usées communal a été engagée au niveau de la rue de la Râperie, de la rue Houdart et de l'avenue de Montmorency. C'est la construction du complexe tertiaire nommé « International Trade Center » qui a nécessité, pour la récupération de ses eaux usées, la pose d'une canalisation d'eaux usées longue de 1 200 mètres. Ce chantier se clôturera début décembre 2012. ●

Baillet-en-France

À Baillet-en-France, les canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, situées sous les allées des Jonquilles, des Pivoines, des Primevères et du Baron Empain ont été réhabilitées car elles étaient vétustes. La technique utilisée est le chemisage continu. Cette technique consiste à restaurer les canalisations sans creuser de tranchées. Une gaine étanche est insufflée dans la canalisation afin de colmater l'ensemble des zones abimées. Le nouveau revêtement de la canalisation permet de prolonger sa durée de vie. Cette technique minimise considérablement les nuisances notamment les contraintes de circulation des piétons et des automobiles. Au total, 605 mètres de réseau d'eaux pluviales et 560 mètres de réseau d'eaux usées ont subi une cure de jouvence. Les travaux se sont terminés en août 2012. ●

Saint-Brice-sous-Forêt :

Le 3 Juillet 2012, a débuté une intervention sur la canalisation d'eaux usées située sous l'avenue des Tilleuls. 318 mètres de réseau ont été remplacés. Ce qui a également permis de mettre en conformité les regards de branchements sous la chaussée. L'opération a pris fin à la mi-août.

Le 1^{er} août 2012, des travaux de redimensionnement de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales ont commencé. Environ 140 mètres de réseau d'eaux usées et 156 mètres de réseaux d'eaux pluviales vétustes ont été remplacés sous la rue de Paris. Les travaux se sont terminés le 31 août. ●





DOSSIER

POLLUTION DE L'EAU

Les industriels sont-ils vraiment coupables ?

Dans l'esprit du plus grand nombre, les industriels sont à l'origine de la pollution de nos cours d'eau. Les services chargés d'intervenir dans les cas de pollution chimique des rivières pourraient citer de nombreux cas avérés d'industriels pollueurs sans scrupule. Cependant, la réalité est loin d'être aussi caricaturale. En effet, la notion de pollution industrielle n'est pas aussi simple à appréhender qu'on pourrait le croire. Et encore faut-il s'entendre sur ce que l'on nomme « industriels ». Loin des clichés, les plus gros ne sont pas forcément les plus pollueurs. De plus, certaines pollutions de type chimique n'ont pas pour origine des industriels mais des particuliers. L'ambition de cet article est d'exposer, avec transparence, la réalité d'aujourd'hui concernant ces pollutions industrielles sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne mais également de présenter une démarche collective inédite pour améliorer le sort des deux principaux cours d'eau : le Croult et le Petit Rosne.

Les cours d'eau des bassins versants de l'Est du Val d'Oise ne sont aucunement privilégiés. Ils subissent quotidiennement les conséquences de l'activité humaine. La notion de développement durable qui implique un développement social et économique mais avec des impacts environnementaux réduits et maîtrisés, est loin d'être une priorité en ces temps de crise que ce soit pour les particuliers que pour les industriels au sens large du terme.

Les origines des pollutions de nos cours d'eau sont multiples. La pollution n'est pas le fait d'une catégorie d'acteurs particuliers mais résulte du développement de notre société et chacun d'entre nous, de façon plus ou moins importante, génère, directement ou indirectement, sa part de pollution.

Une bonne partie de ces pollutions est apportée quotidiennement par les habitants riverains du cours d'eau considéré. Pour illustrer cet aspect de façon concrète, on peut citer beaucoup d'exemples : l'automobiliste qui vide son cendrier sur la chaussée ou le piéton qui jette son mégot par terre, la vidange de la voiture effectuée dans la rue ou sur un parking et dont l'huile est laissée à l'abandon, les divers déchets jetés dans le caniveau, les excréments non



ramassés sur le trottoir, le lavage de la voiture sur la voie publique, le jardinier amateur qui utilise des herbicides pour débarrasser son allée des mauvaises herbes, le pavillon mal raccordé qui rejette ses eaux usées dans le réseau des eaux pluviales, etc. Cette liste pourrait remplir une dizaine de pages tant les exemples sont nombreux et variés.

La pluie entraîne tous les déchets qui traînent au sol et les transporte dans les rivières, fossés et zone humides. Tous les ans, plusieurs tonnes de ces déchets sont ramassés par le SIAH. ↓





Sur cette photo, la couleur du Petit Rosne n'a rien de naturel, elle est due à une pollution chimique. ↓

A cet apport massif de polluants divers, viennent se rajouter deux autres sources : les pollutions agricoles et les pollutions industrielles. Nous n'évoquons pas ici le problème des pollutions agricoles, sujet très sensible, puisqu'il fera l'objet d'un numéro ultérieur. Avant d'évoquer le thème des pollutions industrielles, il est indispensable de définir ce que recouvre ce terme.

Qu'est-ce qu'une pollution industrielle ?

Dans le contexte de cet article, nous parlerons de pollutions industrielles pour évoquer les rejets professionnels non-conformes c'est-à-dire des effluents soit rejetés directement dans le milieu naturel soit des effluents rejetés dans



les réseaux d'eaux usées et à même de nuire aux ouvrages d'assainissement. On appelle « eaux industrielles » tout rejet correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique c'est-à-dire chimiquement différent des eaux usées que peuvent rejeter une famille, par exemple, dans la vie quotidienne.

On trouve, sous la dénomination « industriels » les garages, ateliers de traitement de surface, stations-service, restaurants, imprimeurs, blanchisseurs, laveries, abattoirs, usines, etc. Sont donc pris en compte aussi bien les petits que les gros industriels.

En outre, les pollutions industrielles peuvent présenter des caractéristiques très variables. Certaines se répandent dans l'environnement de façon lente et continue, on parlera de pollution diffuse ou chronique, d'autres sont soudaines et massives. Ces dernières sont généralement très voyantes et sont détectées facilement à l'inverse des pollutions diffuses qui peuvent passer

lourds, et enfin sang provenant des abattoirs. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive mais disons qu'il s'agit là des cas les plus fréquents parmi ceux détectés.

Des industriels aux capacités inégales face à la réglementation

Ces dix dernières années, le monde industriel a opéré un virage important en intégrant les impacts environnementaux dans leurs préoccupations. Beaucoup d'entrepreneurs ont décidé de mobiliser des moyens humains, techniques et financiers afin de minimiser voire supprimer leurs impacts. Certaines entreprises sont considérées comme exemplaires en matière de fonctionnement industriel « propre ».

Pour bien comprendre ce point, précisons que bon nombre d'impacts sur l'environnement sont règlementés, notamment celui des effluents



← De nombreux industriels, comme certains imprimeurs par exemple, ont décidé d'agir en intégrant dans leur processus de fabrication la prise en compte des impacts environnementaux.

inaperçues. De plus, certaines de ces pollutions sont accidentelles tandis que d'autres sont déliées.

A partir des observations et des mesures effectuées par les équipes du SIAH dans l'Est du Val d'Oise, certains polluants récurrents ont été identifiés : hydrocarbures, solvants, graisses issues principalement des industries alimentaires et de la restauration, détergents, encres et stabilisateurs provenant des imprimeries, métaux

industriels. Il existe un ensemble de textes que chaque entreprise se doit d'appliquer : le Code de la Santé Publique (article L.1331-10) qui prévoit que le rejet des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement, le code de l'Environnement, l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement, la loi du 17 mai 2011, etc.



pesante. Et il est vrai qu'il n'est pas simple de comprendre, parmi un ensemble de textes de loi trop souvent obscurs et de plus en plus nombreux, lesquels s'appliquent à son activité. Comme le dit le célèbre adage : « nul n'est censé ignorer la loi ». Mais aujourd'hui, pour un entrepreneur, connaître la loi, ou du moins la portion de textes qui s'appliquent à son activité d'entrepreneur, implique de pouvoir disposer d'un service juridique à même de décrypter, de trier parmi l'ensemble des nouveaux textes ou amendements publiés chaque mois, ceux auxquels l'entreprise devra répondre. Or bon nombre de moyennes et petites entreprises sont loin de disposer de tel moyens juridiques. Les plus gros industriels quant à eux, la plupart du temps, possèdent leur propre veille réglementaire.

Puisque l'on aborde la question des moyens, il faut expliquer également que suivre et appliquer la réglementation nécessite des adaptations des processus de l'entreprise qui vont engendrer la mobilisation de moyens financiers, techniques voire humains. Il s'agit parfois d'investissements lourds, difficiles à assumer pour une petite entreprise. C'est ce qui explique que le plus souvent les grosses entreprises sont plus respectueuses de l'environnement.

Aujourd'hui de nombreux d'établissements ignorent ces textes. Il ne s'agit pas là forcément d'un refus d'appliquer la loi mais bien souvent d'une méconnaissance des obligations imposées par une réglementation très dense, voire

Un plan d'action commun

Partant de ce constat, le SIAH du Croult et du Petit Rosne, dont l'un des principaux objectifs

En haut : Pollution aux hydrocarbures entre Ecoeu et Louvres : la pollution s'est retrouvée bloquée dans une chambre à sable.

Ci-contre : intervention d'une équipe pour endiguer la pollution avant d'aspirer celle-ci à l'aide d'un véhicule spécialisé..





est le retour au bon état écologique des cours d'eau, est à l'origine d'une démarche collective de maîtrise des effluents industriels. Collective car de nombreuses structures appuient ce projet : les communes présentes sur les bassins du Croult et du Petit Rosne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, établissement public d'état, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général du Val d'Oise, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), la Direction Départementale de la Protection des Populations, la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise/Yvelines et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise. L'objectif de la démarche est de développer une approche consistant à privilégier l'assistance et le conseil auprès des entreprises concernées. C'est seulement en dernier recours que des actions coercitives pourront être engagées contre les entrepreneurs non conformes à la réglementation. Dans ce dernier cas, un faisceau de sanctions administratives, pénales et financières est prévu par la loi : amendes, remboursements (des coût de la dépollution par exemple) et emprisonnement.

Face à cette méconnaissance des contraintes environnementales, le SIAH Croult et Petit Rosne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise travaillent ensemble, dans le cadre des formations dispensées par la CMA aux jeunes entrepreneurs, concernant le volet environnemental. Cette action à long terme a pour but d'enrichir les connaissances des futurs entrepreneurs à propos de leurs obligations environnementales.

Des moyens mobilisés au SIAH

Pour le SIAH, il s'agit bien entendu de réduire au maximum les pollutions industrielles. Cette réduction permettra une amélioration de la qualité des cours d'eau, un meilleur fonctionnement des réseaux hydrauliques et de la station de dépollution c'est-à-dire une eau de meilleure qualité en sortie de station ainsi que de moindres risques pour le personnel intervenant dans les réseaux et dans la station.

Des moyens, essentiellement humains et financiers, ont été mobilisés dans le but de réaliser cette opération auprès des industriels. Sybille Woissel, spécialiste des questions environnementales et du monde industriel, est chargée de l'animation de cette démarche. Dans un premier temps, un recensement des 6000 industriels travaillant sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne a été effectué. Parmi ces industriels, environ 1000 ont été identifiés en fonction de leur activité et dont les rejets sont potentiellement dangereux. Cela ne signifie aucunement que ces 1000 industries polluent les cours d'eau mais les établissements ainsi listés sont ceux qui présentent le plus de risques environnementaux en cas de non-conformité des installations concernant les effluents rejetés, le stockage des produits chimiques, ou encore en cas d'incidents (incendie, fuite, etc.).

Chacun de ces industriels va donc être visité pour une vérification de la conformité des ins-



Sybille Woiselle

► Depuis Janvier 2012, Sybille Woiselle, a rejoint les équipes du SIAH où elle occupe la fonction de chargée de mission industriels.

► Elle anime un réseau d'échanges et d'informations auprès des 6 000 industriels répertoriés sur le bassin versant du Croult et du Petit Rosne. Ancienne élève des Mines de Paris dont elle sort

diplômée d'un Master en Ingénierie et Gestion de l'Environnement, elle occupe un premier emploi dans un des bureaux d'étude de Suez Environnement (la SAFEGE) où elle s'initie à l'hydraulique urbaine et à l'environnement, avant de venir apporter son expérience et ses compétences techniques et environnementales au SIAH.



tallations avec notamment un contrôle des points suivants : respect du caractère séparatif des réseaux (séparation des eaux pluviales et des eaux usées), existence et état des unités de prétraitement (en effet, une industrie doit filtrer ses eaux usées des matières chimiques avant de pouvoir les rejetées au réseau), dispositif d'isolation du site en cas de pollution accidentelle (en cas de fuite d'un produit chimique par exemple), etc.

A l'issue de cette visite, un document officiel est produit stipulant, dans le cas d'un établissement conforme, le bon raccordement et rappelant les obligations réglementaires par rapport aux rejets chimiques et dans le cas d'un établissement non-conforme, le document précisera les aménagements nécessaires pour que l'industriel se mette en conformité. S'en suivra évidemment, dans ce dernier cas, une contre visite. Si cette dernière est positive, un nouveau document sera produit. La possession d'un tel document est obligatoire pour chaque industriel. Il prouve que l'entreprise est en conformité par rapport aux différents textes réglementaires évoqués plus haut.

Pour les entreprises non-conformes, le SIAH pourra accompagner, en termes de conseil et d'assistance technique, l'entrepreneur dans sa mise en conformité. Le SIAH pourra également suivre l'entreprise dans sa demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Nor-

mandie. Cette dernière, en effet, pour stimuler et encourager la mise en conformité des industriels, a mis en place une participation financière. Le montant de celle-ci est défini en fonction de la nature des travaux à entreprendre et du statut de l'entreprise. Elles sont majorées pour les petites et moyennes entreprises.

Le double impact des pollutions

Si le SIAH engage de telles actions, c'est que chaque pollution du Croult ou du Petit Rosne apporte des effets négatifs à la collectivité et à son cadre de vie. D'abord pour l'écosystème vivant dans la zone impactée. Nos cours d'eau sont déjà fragiles alors chaque mini marées noires dans ces rivières va avoir un impact catastrophique sur la biodiversité. Ensuite, en termes de coût financier, par les dépenses engendrées par les services chargés d'intervenir en cas de pollution.

En effet, dès qu'une pollution est détectée, la mobilisation de différents services s'effectue : pompiers, police, SIAH, etc. afin dans un premier temps, d'endiguer la pollution puis de remonter jusqu'à la source de celle-ci (travail d'enquête).

Dans le cas où la pollution est déversée dans les réseaux d'eaux usées, certes le milieu naturel n'est pas directement touché mais la station de dépollution située à l'extrémité du réseau quant à elle, risque gros. En effet, celle-ci fonctionne principalement grâce à une biomasse de micro-organismes très fragiles et sensibles à la plupart des produits chimiques. Sans oublier, bien sûr, les personnes qui interviennent sur ces ouvrages et qui sont amenés à œuvrer dans des conditions à risques pour leur santé.

Vers un développement plus durable ?

Aujourd'hui, les pollutions industrielles continuent de se produire à un rythme important. Mais pour la première fois, sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne, une démarche collégiale est entreprise. Des moyens humains et financiers mais surtout des bonnes volontés sont au diapason pour faire en sorte que de plus en plus d'industriels, petits et gros, se développent dans le respect de la réglementation. Il est certain que la démarche ne portera entièrement ses fruits que dans quelques années. Gageons que d'ici là, le monde industriel aura poursuivi la mutation déjà engagée vers un développement plus durable. ●

Les entreprises sont visitées et une attention particulière est portée aux dispositifs de sécurité entourant les produits chimiques dangereux (bacs de rétention, etc.)



ZOOM SUR...



Juliette Delmas

Le SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer

Le 29 septembre 2011, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont été définis. Cette commission définit les actions à mettre en place dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin hydrographique Croult-Engghien-Vieille Mer pour un retour à un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015. Nous avons rencontré Juliette Delmas, l'animatrice de ce SAGE depuis janvier 2012.

➤ **Idée Eau** ➤ Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Juliette Delmas ➤ J'ai suivi un double cursus universitaire, en Sciences de la Terre et en journalisme scientifique. A l'issue de mes études, j'ai travaillé plusieurs années dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de l'éducation à l'environnement, en me spécialisant progressivement vers les questions liées à l'eau et à la préservation des milieux aquatiques. Par la suite, j'ai travaillé à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux où j'étais chargée d'animer un réseau d'acteurs en lien avec la protection et la gestion des zones humides. Cette expérience m'a permis de mobiliser à la fois mes compétences techniques et relationnelles. Mon désir de m'investir sur un projet de territoire m'a conduit vers ce poste d'animatrice du SAGE Croult Engghien Vieille Mer.

➤ **IE** ➤ Concrètement, que signifie animer un SAGE ?

JD ➤ Le rôle de l'animateur du SAGE est de coordonner le travail de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de faciliter les échanges entre tous les acteurs du territoire du SAGE afin de mettre en place une démarche de concertation. Il s'agit d'impulser, à l'échelle locale, une dynamique de travail en favorisant l'appropriation, par tous, des enjeux liés à la gestion et à la préservation de l'eau. Mon rôle est d'apporter un appui technique et administratif aux membres de la CLE. Je suis notamment chargée de collecter toutes les informations qui permettront de réaliser un diagnostic complet de l'état des cours d'eau et des nappes d'eau souterraines (les usages, les menaces, les zones à risques, etc.) et de les mettre à disposition des membres de la CLE afin qu'ils puissent prendre des décisions «éclairées». Concrètement, l'animateur du SAGE est à la fois un médiateur, un conseiller et un traducteur.

➤ **IE** ➤ Quel est le rôle des commissions thématiques ?

JD ➤ Pour accompagner l'élaboration du SAGE, trois commissions thématiques ont été mises en place. Ces commissions thématiques sont des groupes de travail dont le rôle est de mener les réflexions nécessaires pour l'élaboration du SAGE. En cela, elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE. Leurs travaux ont pour objectif d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décision. L'implication de l'ensemble des acteurs du territoire au sein de ces instances est donc primordiale pour assurer une bonne prise en compte de l'ensemble des usages et des usagers de l'eau sur le territoire du SAGE. Les thématiques choisies pour ces commissions reflètent les principaux enjeux identifiés dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie : amélioration de la qualité de l'eau (assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, réduction des pollutions diffuses, protection des captages d'eau potable), aménagement durable du territoire et maîtrise des ruissellements, protection et restauration des milieux aquatiques.

➤ **IE** ➤ L'objectif de retour à un bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015 ne vous semble-t-il pas illusoire ?

JD ➤ Tout l'enjeu de ce travail de concertation consiste précisément à établir un bilan complet de l'état des masses d'eau et des pressions qui s'exercent sur le milieu aquatique, d'identifier et de hiérarchiser les enjeux prioritaires, afin de proposer les mesures pertinentes et efficaces pour restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de notre territoire. C'est un travail de longue haleine qui nécessite la participation de tous les acteurs du territoire pour définir, ensemble, les règles d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. ●